



PEINTRES DANS LA RUE

REGLEMENT DU 10^{ème} CONCOURS ORGANISE PAR LA VILLE DE CHAMPNIERS

LE SAMEDI 4 ET DIMANCHE 5 septembre 2010

Article 1 : Objectif du concours

Le concours vise à réaliser une œuvre sur les spécificités des hameaux et villages qui composent la commune de Champniers. Cette année le concours est centré sur "Les lavoirs de Champniers". Inscription gratuite du 5 août au 3 septembre 2010 auprès de l'accueil de la Mairie. Le concours est ouvert à toute personne mineure ou majeure désirant participer.

Article 2 : Techniques et supports

Tous supports (papier, toile, carton, bois) peuvent être admis dans un format ne dépassant pas le 20F. Toutes les techniques sont également admises : (huile, aquarelle, acrylique, pastel, mine de plomb, fusain, sanguine).

Seront refusées toutes œuvres pouvant porter atteinte à la dignité des personnes ou des biens représentés, ou à caractère injurieux voire contraire aux bonnes mœurs.

Article 3 : Déroulement du concours

Tous les peintres sont invités à se présenter à la Mairie de Champniers le samedi matin 4 septembre à partir de 9 heures, afin de faire tamponner le support choisi par eux pour réaliser l'œuvre. Le choix du sujet et du lieu restant librement déterminé par l'artiste, sauf les lavoirs déjà peints : lavoir des Cloux, de la Chignolle, Giraudière, Fontanson et les Bouillons.

L'artiste aura 2 jours pour réaliser en toute liberté son œuvre in situ. A l'issue de ces 2 jours, il remettra son travail non signé à l'organisateur qui lui attribuera un numéro et un reçu. Par la suite, les œuvres seront exposées à la Médiathèque le dimanche 5 septembre à 16 h 30.

Les tableaux seront exposés dans les salles de la Médiathèque en fin d'après midi du dimanche, le public pourra venir faire sa propre sélection. Un bulletin par personne sera remis à ceux qui le désirent pour procéder au vote du public, ce bulletin sera retiré auprès de l'organisateur sur place. Les 2 premiers prix, le prix du public et toutes les œuvres réalisées seront exposées à la Médiathèque pendant 3 semaines.

Article 4 : Le jury

Le jury est nommé par le Maire. Il est composé de 5 personnes dont l'adjointe chargée des affaires culturelles, deux personnes qualifiées pour leur compétence dans les arts graphiques et

deux autres personnes amatrices d'art.

Le jury, dont les noms ne seront communiqués qu'au moment des résultats, procédera au vote à partir de 17 h 30 en vue de sélectionner les deux meilleures œuvres dans les catégories papier et huile.

Les deux premiers prix de la ville de Champniers seront remis par le Maire pour les œuvres sélectionnées à 18 h.

Un cocktail offert par la Municipalité clôturera la manifestation.

Article 5 : Les prix

Le premier **prix du jury** de la catégorie huile sera doté de 350 € et celui de la catégorie papier sera doté de 200 €. Ces deux œuvres primées resteront la propriété de la Commune de Champniers, un diplôme d'honneur sera remis ainsi qu'une coupe.

Le **prix du public** se verra attribuer un diplôme et une coupe.

Article 6 : Horaires d'exposition

L'exposition sera visible du dimanche 5 septembre 2010,(à partir de de 18h) au samedi 30 septembre 2010.

Le Maire

Jeanne FILLOUX

| |
|---|
| la Mairie de Champniers met à votre disposition le livret "Circuits des Lavoirs et Fontaines de Champniers" |
|---|